

CONDITIONS GENERALES D'ADHÉSION ET D'UTILISATION

LOCZEN

ARTICLE 1 : OBJET ET DEFINITIONS

1.1 Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les Conditions, les droits et obligations des utilisateurs du Service proposé par la société **LOCZEN**. Les Conditions Générales forment le contrat d'utilisation du service de Loczen (ci-après le « Contrat »).

L'Entreprise LOCZEN se réserve le droit de modifier les termes du Contrat.

1.2 Définitions

Accessoires : désigne tout équipement relatifs à l'utilisation, à la conduite et au stationnement du Véhicule (Clés, écran de guidage, lecteur de carte, câble de recharge) et documents administratifs (Carte grise, certificat d'assurance, constat européen d'accident).

Service Libre-Service : désigne le service de location de courte durée et de gestion partagée de Véhicules thermiques ou électriques proposé par l'Entreprise dans le cadre du présent Contrat.

Contrat : désigne les présentes Conditions.

Règles : désignent toutes les règles ou les politiques relatives à l'utilisation d'un Utilisateur du service de l'Entreprise Loczen, décrites dans le présent Contrat ou sur le site web.

Utilisateur ou «Vous» : désigne les Utilisateurs du Service Libre-Service qui sont locataires des Véhicules de Loczen.

Véhicule : Désigne le Véhicule thermique ou électrique loué par Loczen dans le cadre du Service Libre-Service.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHÉSION AU SERVICE : LIBRE SERVICE

2.1 Conditions requises pour devenir Utilisateur

Toute personne souhaitant devenir Utilisateur doit remplir les conditions suivantes :

- Chez Loczen, l'âge minimum pour louer une voiture est 18 ans.
- Le conducteur principal doit présenter un permis valide depuis au moins 2 ans
- Pour certaines catégories l'âge minimum demandé peut être 25 ans.
- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les jeunes conducteurs
- Les conditions de locations peuvent varier en fonction du pays.
- Être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité complet autorisé par les 28 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et Lichtenstein ;
- Avoir dûment et intégralement complété le formulaire d'inscription défini par Loczen et fournir toutes les informations et documents demandés.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants au cours des deux années précédant la date d'abonnement au Service.

2.2 Renseignements à fournir par le Utilisateur

Le Utilisateur devra notamment fournir, si demandé par Loczen:

- Son nom
- Son prénom
- Son adresse email
- Son numéro de téléphone mobile
- Son adresse postale
- Une copie recto verso du permis de conduire
- Ses coordonnées bancaires

2.3 Engagement du Utilisateur

L'Utilisateur est tenu de maintenir des informations à jour, telles que son numéro de téléphone, son adresse mail, son adresse postale, autres informations de compte. Les appels téléphoniques et e-mails correspondants aux échanges avec le support peuvent être enregistrés ou supervisés. En utilisant ces formes de communication, le Utilisateur consent à l'enregistrement et / ou suivi des appels et e-mails.

L'Utilisateur s'engage sur l'honneur à l'égard de Loczen sur la véracité de ces informations.

2.5 Prérogatives de l'Entreprise

Loczen se réserve le droit de demander des informations supplémentaires comme une copie du permis de conduire valide à l'Utilisateur avant le début de chaque voyage. Loczen se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou de mettre fin à l'adhésion de tout Utilisateur qui ne respecte pas les exigences d'admissibilité et de conduite responsable.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES LOUES ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

3.1 Règles générales d'utilisation

3.1.1 La conduite et l'utilisation du Véhicule doivent être effectuées de manière raisonnable et notamment, sans être sous l'influence éthylique ou narcotique ou de toute substance ou traitement médical susceptible d'affecter la vigilance ou l'aptitude à la conduite d'un Véhicule.

3.1.2 Le Utilisateur s'engage à conduire le Véhicule en conformité avec les règles du Code de la route ainsi qu'avec toutes les lois et règlements en vigueur dans le pays d'utilisation du Véhicule.

3.1.3 Le Utilisateur s'engage à maîtriser le Véhicule de manière à assurer la sécurité et la conservation du Véhicule en bon état de marche et de présentation.

De même, l'Utilisateur s'engage à préserver la sécurité et l'intégrité des passagers et des autres usagers de la voie publique.

3.1.4 Le Utilisateur doit rester vigilant à tous les signaux d'alerte susceptibles de s'afficher sur le tableau de bord du Véhicule. Le Utilisateur s'engage à utiliser à bon escient le matériel de sécurité intégré au Véhicule, tels que les ceintures de sécurité ou airbags, tant à son propre égard qu'à celui des personnes voyageant avec lui.

3.1.5 Le Utilisateur s'engage à faire un usage normal du Véhicule en conformité avec sa destination et s'interdit d'utiliser le Véhicule notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- A toutes fins illicites ;
- Pour le transport de passagers et/ou de marchandises à titre onéreux ;
- Pour remorquer ou pousser tout Véhicule, remorque ou tout autre objet ;
- Pour le transport d'objets et d'équipements extérieurs, tels que les porte-vélos ou barres de toit ;
- En dehors des voies praticables ou adaptées aux Véhicules de Loczen (et plus particulièrement pour les Véhicules électriques) ;
- Pour le transport d'objets ou de substances (matières inflammables, corrosives, toxiques, explosives, ...) qui, en raison de leur état ou de leur odeur peuvent endommager le Véhicule et/ou retarder la possibilité de louer le Véhicule à nouveau ;
- Pour participer à des courses automobiles, des rallyes ou toutes autres compétitions ;
- Pour toute sous-location à titre gratuit ou onéreux ;
- Pour l'apprentissage de la conduite ;
- Pour une utilisation dans les pays en dehors de l'Union Européenne ;
- Pour le transport d'un nombre de passagers qui dépasse la capacité du Véhicule, ou le transport de bagages ou d'autres objets qui pourrait entraîner la surcharge du Véhicule ;
- Pour le transport d'animaux, sauf si ceux-ci sont transportés dans une cage verrouillée ou servent de guide ou d'assistance pour le Utilisateur ou les autres passagers ;
- D'installer un siège bébé dos à la route à l'avant des Véhicules.

3.1.6 Par ailleurs, il est strictement interdit de fumer, de boire ou de manger dans le Véhicule, tant de la part du Utilisateur que de celle de ses éventuels passagers sous peine d'être sanctionné par des frais supplémentaires et/ou de résiliation de l'adhésion.

3.1.7 Si le permis de l'utilisateur est suspendu ou révoqué, si l'utilisateur a un accident, ou si l'utilisateur est reconnu coupable de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, de conduite dangereuse, l'utilisateur s'engage à signaler de tels événements à Loczen rapidement. L'absence de communication à Loczen de tels événements peut conduire le Utilisateur à ne pas être couvert par la police d'assurance de Loczen (ou toute autre police d'assurance) lors de la conduite d'un Véhicule dans le cadre du Service de Libre-Service.

3.1.8 En cas de dégradation du Véhicule liée à la violation des interdictions susvisées, les frais de remise en état du Véhicule seront directement mis à la charge de l'Utilisateur.

3.2 Règles particulières d'utilisation

Seuls les Utilisateurs qui ont rempli les conditions d'admission, sont autorisés à conduire des Véhicules, à l'exclusion de toute autre personne.

3.3 Panne ou accident de la circulation

3.3.1 Tous les accidents, pannes ou d'autres incidents similaires impliquant un Véhicule de Loczen doivent être immédiatement signalés à Loczen par téléphone au 080 xx 22 (0,20 € /minutes).

3.3.2 L'utilisateur s'engage à faire le nécessaire pour sécuriser le Véhicule et informer immédiatement les services de police ou de gendarmerie en cas de dommages corporels.

3.3.3 En cas de panne, une assistance dépannage rapide sera privilégiée. La priorité sera de réparer le Véhicule. Si le Véhicule ne peut pas être réparé sur place, Loczen via son assureur AVIVA prendra dans la mesure du possible toutes les mesures afin que l'Utilisateur puisse poursuivre son itinéraire. L'utilisateur s'engage dès la signature des présentes à accepter irrévocablement tous les moyens mis à sa disposition par Loczen.

3.3.4 L'utilisateur est entièrement responsable de tous les coûts résultant de sa faute ou négligence.

3.3.5 Dans le cas d'un accident impliquant des dommages matériels ou corporels, l'utilisateur doit rédiger de manière lisible un constat amiable, avec ou sans tiers identifié, détaillant les circonstances de l'accident contresigné, le cas échéant, par le ou les conducteur(s) de(s) l'autre(s) Véhicule(s) impliqué(s) dans l'accident, le cas échéant avec l'assistance téléphonique (080 xx 22 (0,20 € /minutes) et veiller à indiquer les informations suivantes :

- Date, heure et lieu de l'accident ;
- Plaque d'immatriculation, marque, modèle, couleur et année de tout autre Véhicule impliqué ;
- Les informations relatives à l'assurance de tout autre Véhicule impliqué (Numéro de certificat d'assurance, nom, adresse et numéro de téléphone de la compagnie d'assurance) ;
- Le nom, l'adresse et le numéro de permis de conduire du propriétaire de chaque Véhicule impliqué ;
- S'il n'est pas le propriétaire, le nom, l'adresse et le numéro de permis de conduire du conducteur de chaque Véhicule impliqué ;

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des témoins, des passagers ou autres personnes concernées ;
- Les circonstances de l'accident ;
- Des preuves photographiques de tous les dommages de la scène.

3.3.6 Le Utilisateur devra transmettre le constat amiable à Loczen (84 rue Maurice Béjart, 34080 Montpellier) dans un délai de 48H suivant la survenance de l'accident. A défaut d'envoi dudit rapport dans le délai susvisé, le Utilisateur perdra le bénéfice de la couverture assurance telle que mentionnée dans l'article 8 et sera en outre redevable des frais de remise en état du Véhicule.

3.3.7 Il est rappelé à l'Utilisateur que toute déclaration inexacte au sujet de l'identité du conducteur ou des circonstances de l'accident constitue une infraction pénale.

3.3.8 Dans le cas où la responsabilité partielle ou totale de l'Utilisateur serait retenue, ce dernier sera redevable du montant des réparations à concurrence du montant de la franchise.

3.4 Vol du Véhicule ou actes de vandalisme

3.4.1 En cas de vol du Véhicule ou d'actes de vandalisme sur ledit Véhicule, l'Utilisateur doit alerter immédiatement Loczen par téléphone au 080 xx 22 (0,20 € /minutes).

3.4.2 L'utilisateur devra également déclarer le vol ou l'acte de vandalisme sur le Véhicule aux services de police et de gendarmerie dans un délai de 48 heures à compter de la constatation du vol ou de l'acte de vandalisme sous peine de se voir opposer un refus de garantie.

3.4.3 Le défaut de remise à RCI MOBILITY de l'original du procès-verbal de déclaration de vol ou de vandalisme par tout moyen dans un délai 3 jours à compter du dépôt de la plainte entraînera la déchéance de la garantie.

3.5 Infractions au Code de la route

3.5.1 Le Utilisateur est entièrement responsable de toutes les infractions au code de la route qu'il commettra pendant la période d'utilisation du Véhicule et sera redevable à ses frais exclusifs de toutes contraventions, amendes, pénalités de retard afférentes à ces infractions ainsi que des frais de gestions de 30€ affairant au traitement de l'infraction.

3.5.2 Toutes les violations ou infractions au Code de la route commise au cours de la période d'utilisation du Véhicule doivent faire l'objet d'une déclaration immédiate auprès de Loczen par téléphone au 080 xx 22 (0,20 € /minutes) ou par email contact@loczen.fr.

3.5.3 Si une amende encourue par un Utilisateur est transmise à Loczen, celle-ci est dans l'obligation de communiquer à l'autorité visée à l'avis de contravention l'identité, l'adresse et la référence du permis de conduire de l'Utilisateur (article L 121-6 du Code de la route).

3.6 Véhicules électriques et recharge

3.6.1 Chaque Véhicule électrique est équipé d'un câble de recharge qui se situe dans le coffre. Avant toute utilisation, l'Utilisateur se doit de vérifier que le câble y est présent. En cas d'absence du câble, l'Utilisateur devra en informer Loczen en téléphonant au 080 xx 22 (0,20 € /minutes).

3.6.2 Dans le cas d'un accident avec un Véhicule électrique, l'Utilisateur doit avertir la police, les pompiers, et les services de secours, qu'un Véhicule électrique est impliqué conformément à l'article 3.3.

3.6.3 Les Véhicules électriques sont des Véhicules silencieux et ne sont donc pas entendus ou perçus par les autres usagers de la route ou piétons. L'Utilisateur doit donc conduire en conséquence et être très vigilant.

3.6.4 Loczen est responsable du coût de recharge des Véhicules électriques concernant les emplacements de parking désignés de départ et retour. Pour chaque Véhicule, un câble de recharge sera fourni. Cet élément ne peut être utilisé que pour des Véhicules de Loczen et pour aucun autre Véhicule.

3.6.5 Des instructions relatives à la recharge sont fournies dans chaque Véhicule. Les Utilisateurs doivent s'assurer que les Véhicules sont en état de charge à chaque début et fin d'utilisation. Tout frais de dommage entraîné à la suite d'une mauvaise utilisation des câbles de charge ou des infrastructures seront à la charge de l'Utilisateur, en supplément des Frais de remise en état (FRE) et ne pourront être couverts par la police d'assurance de Loczen. De même, si un Véhicule électrique se trouve déchargé en fin d'utilisation, vous serez facturé au prorata du temps auquel le Véhicule électrique a été laissé sans charge et soumis à une pénalité financière supplémentaire, telle qu'indiqué en Annexe 1.

ARTICLE 4. MISE A DISPOSITION DES VEHICULES ET RESERVATIONS

4.1 Mise à disposition

4.1.1 Loczen loue à l'Utilisateur un Véhicule en bon état d'entretien et assuré et, en cas de Véhicule électrique, équipé d'un câble de recharge.

4.1.2 Les Véhicules sont mis à disposition des Utilisateurs sur des places de stationnement précises à partir de l'heure de départ réservée, et sont accessibles via le compte spécifique à chaque Utilisateur sur l'application Mobile.

4.2 Réservations

4.2.1 Les réservations sont toujours nécessaires, et doivent être faites en amont de l'utilisation. La durée minimale pendant laquelle un Véhicule peut être réservé est de 30 minutes. Les Véhicules peuvent être réservés sur le site de réservation : www.loczen.fr ou par téléphone 080 xx 22 (0,20 € /minutes) sous réserve d'avoir créé votre compte client.

4.2.2 Les règles applicables aux réservations sont les suivantes :

- L'amplitude horaire est 24h/24 7j/7.
- Les réservations sont planifiables à l'avance dans la limite de 30 jours calendaires.
- En cas de non-présentation, toute réservation sera annulée automatiquement passé 30 minutes de retard.
- Toute annulation ou modification de réservation pourra être faite jusqu'à l'heure de début initial de la réservation.

4.2.3 Pour une demande de prolongation d'une réservation, celle-ci sera faite par téléphone au 080 xx 22 (0,20 € /minutes) ou par email contact@loczen.fr et acceptée sous réserve :

- de la disponibilité du Véhicule utilisé pour la période de prolongation
- et que la demande de prolongation soit faite avant l'expiration de la réservation en cours.

4.2.4 Toute demande de prolongation faite après expiration de la réservation doit être exceptionnelle.

ARTICLE 5. PRISE EN MAIN ET RESTITUTION DU VEHICULE

5.1 Prise en main

5.1.1 Vous devez récupérer à l'heure de début le Véhicule sélectionné à sa place de stationnement indiquée au préalable lors de votre réservation

5.1.2 Les Utilisateurs doivent être munis de l'application Mobile lors de l'utilisation d'un Véhicule. Ainsi ils pourront déverrouiller en début de location et verrouiller en fin de location le véhicule.

5.2 Etat des lieux du Véhicule avant la prise en main

5.2.1 Avant de prendre possession d'un Véhicule, l'Utilisateur s'engage à vérifier l'extérieur et l'intérieur du Véhicule ainsi que le câble de recharge dans le cadre d'un Véhicule électrique. Cette vérification porte également sur l'ensemble des accessoires et des documents administratifs et contractuels indispensables à la mise en circulation effective du Véhicule, à savoir :

- La clé du Véhicule ;
- L'attestation d'assurance ;
- La copie d'un certificat d'immatriculation (carte grise) ;
- Le formulaire de constat européen d'accident (constat amiable) ;
- Le câble de recharge en cas de Véhicule électrique.

5.2.2 Le Utilisateur s'engage à signaler sur l'application lors de l'état de lieux toute anomalie, et pour tout dommage grave lors de la prise en main du Véhicule en téléphonant au 080 xx 22 (0,20 € /minutes). En l'absence de déclaration, le Véhicule sera réputé en bon état de fonctionnement et muni de tous ses accessoires. Les éventuelles réclamations concernant des vices apparents qui n'auront pas été signalées au moment de la prise en charge du Véhicule ne seront pas prises en compte.

5.2.3 Le démarrage du Véhicule emporte reconnaissance expresse par le Utilisateur que :

- L'ensemble des accessoires et documents lui ont été fournis ;
- Le Véhicule est dans un bon état de propreté et de fonctionnement ;
- Le niveau de carburant en cas de Véhicule thermique et en cas de Véhicule électrique que la jauge de la charge de la batterie affiche un niveau compatible avec l'utilisation qu'il projette de faire.

5.3 Restitution du Véhicule

5.3.1 Le Véhicule doit être restitué à la date et à l'horaire convenus et au stationnement désigné, correctement garé et, en cas de Véhicule électrique, branché sur la borne de recharge, ou, en cas de Véhicule thermique, avec le réservoir rempli d'au moins un quart de sa contenance, les portes et fenêtres fermées, les phares et lumières éteints. Toute restitution non correcte donnera lieu à une pénalité prévue à l'annexe 3 « frais supplémentaires ».

5.3.2 Si l'emplacement désigné est bloqué par un autre véhicule ou autrement inutilisable, vous devez appeler LOCZEN au 080 xx 22 (0,20 € /minutes), pour obtenir des instructions sur l'endroit où le Véhicule peut être légalement stationné. Tout stationnement illégal peut entraîner une pénalité/amende qui est de la responsabilité de l'Utilisateur.

5.3.3 Vous vous engagez à rendre le Véhicule propre et en parfait état de fonctionnement ainsi que tous les documents et accessoires présents au moment de l'emprunt. A défaut, l'Utilisateur doit signaler à Loczen la saleté interne ou externe ou toute anomalie dans les conditions prévues à l'article 5-2.

5.3.4 La clé, ou tout autre dispositif nécessaire pour démarrer le Véhicule, lorsqu'il est exigé, et les cartes de recharge ou de carburant, doivent être retournés à leurs positions de stockage désignés dans le Véhicule à la fin de votre réservation. Le Véhicule doit être verrouillé lors de la restitution et vous devez aviser Loczen au 080 xx 22 (0,20 € /minutes) immédiatement si vous ne parvenez pas à verrouiller le Véhicule. Vous pourriez devoir payer des frais de pénalité ou autres frais pour remplacer l'un des éléments manquants du Véhicule.

5.3.5 En cas d'impossibilité de restitution correcte du Véhicule en station, le Utilisateur doit prévenir immédiatement Loczen au 080 xx 22 (0,20 € /minutes).

5.3.6 La facturation horaire continuera à courir jusqu'à la restitution correcte du Véhicule sauf si l'impossibilité est imputable à Loczen.

5.3.7 Les effets personnels des Utilisateurs, et des passagers du Véhicule sont placés sous leur seule responsabilité. Lors de la restitution du Véhicule, l'Utilisateur doit veiller à récupérer tous ses effets personnels. Loczen ne pourra être tenue responsable en cas de perte, dégradation, vol des effets personnels.

ARTICLE 6 : TARIFICATION / FACTURATION / MODALITE DE REGLEMENT

6.1 Le Utilisateur s'engage à payer :

- les frais indiqués dans l'Annexe 1 : « Tarifs ».
- les loyers de location du Véhicule correspondants à chaque période de location courte durée et calculés conformément à l'Annexe 1 en vigueur au moment de la location.
- le cas échéant, les frais supplémentaires, pénalités tels que stipulés à l'annexe 2 « frais supplémentaires » en vigueur au moment de la location.

6.2 Le Utilisateur doit payer tous les frais et coûts engagés à l'échéance en fin de mois. Les paiements seront faits par carte de crédit ou de débit ou d'autres moyens de paiement, tel qu'établi par Loczen suivant l'Annexe 2.

6.3 Tout retard de paiement ou toute transaction de carte rejetée, peut entraîner la suspension du compte de l'Utilisateur. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de fournir et de maintenir une carte de crédit ou débit fonctionnelle. En cas de problème prolongé avec la carte de crédit ou débit, Loczen se réserve le droit de suspendre le compte de l'Utilisateur.

6.4 Un premier montant correspondant à la durée initiale de location sera débité automatiquement 24h avant le début de la réservation, sur la carte bancaire renseignée par l'utilisateur. A la fin de la location, le montant restant dû sera calculé automatiquement selon la durée effective de location, du dépassement horaire éventuel, et du nombre de kilomètres parcourus par l'Utilisateur. Ce montant est débité automatiquement, à la fin de la location, sur la même carte bancaire. Les frais supplémentaires consécutifs à une location seront également effectués par débit sur cette carte bancaire.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DU UTILISATEUR

7.1 L'utilisateur est responsable du Véhicule et de ses accessoires. Il en assume la pleine et entière garde depuis la prise en main du Véhicule jusqu'à sa restitution effective, et ce y compris en cas de retard, de dommages ayant une cause accidentelle ou indéterminée et sauf si le Utilisateur peut rapporter la preuve de son absence de faute.

7.2 De même, l'Utilisateur est responsable envers Loczen de tous les préjudices et de tous les coûts causés par une perte ou un vol du Véhicule, ou encore par un ou plusieurs dommages subis sur celui-ci pendant la durée d'utilisation.

7.3 Toutefois, Loczen fournit une assurance qui couvre la plupart des dommages résultant de l'utilisation consciencieuse d'un Utilisateur, limitant généralement la responsabilité de ce dernier au paiement d'une franchise décrite à l'article 8 ci-dessous.

7.4 Si, du fait du comportement du Utilisateur (conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou narcotique, conduite sans permis, non déclaration du sinistre ou absence de remise de l'original du procès-verbal de vol dans les conditions prévues à l'article 5.6 susvisé), l'assureur refuse sa garantie, l'utilisateur sera redevable de l'intégralité du préjudice subi par Loczen, cela inclura, mais sans s'y limiter, tous les frais pour la remise en état du Véhicule, la perte de valeur du Véhicule, une indemnité d'immobilisation du Véhicule, les frais de remorquage non pris en charge par l'assurance.

7.5 L'utilisateur est entièrement responsable de toutes les dépenses liées à l'utilisation du Véhicule (frais, péages, amendes, taxes), ainsi que de toutes sommes dues au titre des infractions encourues en cas de violation du Code de la route ou de la législation douanière, ou encore des frais liés à la mise en fourrière du Véhicule. Le cas échéant, Loczen communiquera aux services judiciaires compétents les coordonnées de l'Utilisateur afin que ceux-ci lui adressent directement l'avis d'amende majorée ou de contravention.

7.6 Loczen ne peut être tenu pour responsable des conséquences de l'immobilisation du Véhicule survenant ailleurs que sur la place de stationnement convenu.

7.7 Le Utilisateur ne sera pas tenu de verser à Loczen de quelconque frais ou montant supplémentaire en cas de perte ou de dommage résultant directement d'une faute imputable à Loczen ou à un tiers identifié.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

8.1 Assurance de responsabilité civile

8.1.1 Sous réserve que l'utilisateur respecte les obligations et conditions du présent Contrat et les obligations du code de la route dans le cadre de l'utilisation du Service Libre-Service de Loczen, l'Utilisateur bénéficie de l'assurance de responsabilité civile obligatoire souscrite par Loczen auprès de AVIVA.

8.1.2 Cette police d'assurance prend en charge notamment les dommages corporels causés à des tiers par utilisateur sans limitation de montant, ainsi que les dommages matériels à concurrence de 100 000 000 (cent millions) d'euros par sinistre. Le territoire de la couverture est l'ensemble des pays de l'Union européenne.

8.1.3 En cas de refus de garantie de l'assureur en raison de l'utilisation du Véhicule par utilisateur en méconnaissance des termes et conditions du présent Contrat ou en violation des lois et règlements applicables, L'utilisateur s'engage à rembourser intégralement toute indemnité pouvant être mise à la charge de Loczene.

8.2 Franchise

En cas de sinistre le montant de la franchise restant à la charge de l'Abonné est de 666.67 Euros HT (soit 800 Euros TTC).

8.3 Exclusions

8.3.1 Aucune garantie ne sera due en cas de dommages subis par le Véhicule du fait de la conduite de l'Utilisateur sous l'empire d'un état alcoolique ou narcotique ou de toute substance ou traitement médical susceptible d'affecter la conduite.

8.3.2 La garantie est également exclue dans les cas suivants :

- Fausse déclaration de sinistre,
- Transport de matières inflammables ou explosives,
- Usage du Véhicule non conforme aux présentes conditions générales d'utilisation,
- Effets personnels abandonnés dans le Véhicule,
- Accidents et dommages causés volontairement,
- Utilisation du Véhicule par une personne non autorisée,
- Fausse déclaration dans le formulaire de constat amiable,
- Utilisation impropre du Véhicule loué,
- Non-déclaration ou déclaration tardive aux services de gendarmerie en cas de vol ou de vandalisme,
- Défaut de mise en œuvre du système de verrouillage du Véhicule lorsque celui-ci est en stationnement.
- Événements exclus par les articles R211-10 et R211-11 du Code des assurances.

Dans de tels cas, l'Utilisateur sera entièrement responsable pour le coût total de la réparation ou de remplacement, ainsi que tous les coûts connexes.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

9.1 Les présentes CGU sont soumises aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à celles de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à tout autre réglementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

9.2 Loczen est le responsable du traitement des données à caractère personnel concernant les Utilisateurs traitées dans le cadre du Service : Libre-Service, dans le cadre de l'exécution du contrat entre l'Utilisateur et l'Entreprise. Loczen utilise les données personnelles des Utilisateurs pour les besoins :

- de gestion des comptes des Utilisateurs et des Véhicules, notamment dans le cadre des informations sur les réservations (dates, heures, lieux, kilométrage, etc.), de l'utilisation des Véhicules (temps de retour, kilométrage, géolocalisation, etc.), du traitement des sinistres et/ou vols ainsi que du traitement de toute demande formulée par un Utilisateur.
 - o Ces traitements sont réalisés sur le fondement du contrat conclu entre Loczen et l'Utilisateur et les données personnelles concernées sont conservés pendant une durée de 6 ans.
- de la gestion des amendes et infractions au Code de la route et du recouvrement des sommes dues.
 - o Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de Loczen de conserver des informations sur les réservations effectuées afin de pouvoir identifier tout Utilisateur ayant commis une infraction dans le cadre d'une réservation. Les données personnelles concernées peuvent être conservées pendant une durée de 6 ans après la fin de l'accord entre l'Utilisateur et Loczen.

9.3 Les informations personnelles seront rendues anonymes à l'expiration des durées de conservations précitées.

9.4 Les Utilisateurs ont la possibilité d'exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité, de suppression de données et fermeture de compte auprès de Loczen en formant toute demande à cette fin par courrier auprès du contact concerné de l'Entreprise. Toute demande faite par un Utilisateur doit être accompagnée de son nom, de son prénom, son email, de son numéro d'adhésion, d'une copie de sa carte d'identité si nécessaire et de ses coordonnées postales afin de permettre à Loczen d'y répondre sous un délai d'un mois. Les Utilisateurs disposent aussi du droit de soumettre une réclamation à la CNIL. Le Délégué à la Protection des Données de Loczen est joignable à l'adresse email : contact@loczen.fr

9.5 Il est rappelé aux Utilisateurs que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir accéder au Service Libre-Service. Tout défaut de réponse de la part de l'Utilisateur entraînera le refus de devenir ou de demeurer Utilisateur.

9.6 L'accès aux données personnelles des Utilisateurs est limité au personnel de Loczen et à ceux des partenaires nécessaires à la réalisation du contrat et du service. A ce titre, les données personnelles des Utilisateurs sont susceptibles d'être communiquées au prestataire de gestion du

service client de Loczen. Les Utilisateurs sont informés que le traitement par le prestataire de service client de Loczen implique un transfert de données personnelles vers l'union européenne, couvert par des garanties appropriées.

9.7 Les Utilisateurs sont également informés que leurs données personnelles pourront, le cas échéant, être communiquées à la compagnie d'assurance et de ses prestataires et aux services de police, de gendarmerie et aux services judiciaires, à la demande de ces derniers.

9.8 Dans le cas où il est présumé avoir commis une infraction et que son identité n'a pu être révélée au moment de la commission de ladite infraction, Loczen pourra communiquer aux services de police ou de gendarmerie compétents l'identité de l'Utilisateur.

9.9 Les Utilisateurs sont également informés qu'en cas de contact téléphonique avec le support technique et le service client, leurs conversations peuvent faire l'objet d'un enregistrement aux fins d'amélioration du service. Ces enregistrements sont conservés pendant une durée de 3 mois.

9.10 Si l'utilisateur l'accepte lors de la souscription au service, Loczen peut lui adresser des informations sur ledit service par le biais de newsletters. Utilisateur peut mettre un terme à son adhésion à tout moment, en utilisant le lien dans la page des paramètres de compte ou par email à contact@loczen.fr.

ARTICLE 10 : RESILIATION / SUSPENSION DU CONTRAT

10.1 Un Utilisateur peut mettre fin à l'adhésion sous réserve d'un préavis de 24H en téléphonant au 080 xx 22 (0,20 € /minutes) et avec confirmation par email.

10.2 Loczen pourra résilier de plein droit le présent Contrat sous réserve d'un préavis de 24H en téléphonant ou par mail en cas de manquement de l'utilisateur à l'une de ses obligations essentielles telles que définies au contrat et ses annexes.

10.3 La résiliation entrainera l'obligation pour l'Utilisateur de restituer à Loczen tout Véhicule en sa possession et de s'acquitter au plus tard à la date effective de la résiliation de l'intégralité des montants dus.

10.4 Le contrat pourra être temporairement suspendu par Loczen cas de manquement sérieux ou répétées au Contrat.

10.5 En cas de retard ou de défaut de paiement, le compte de l'Utilisateur est temporairement suspendu, l'Utilisateur en est informé. Le compte est réactivé dès le règlement complet des sommes dues (intérêts et frais inclus).

| |
|--|
| ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LOCZEN |
|--|

11.1 Aucune responsabilité ne pourra être encourue à l'encontre de Loczen en cas d'impossibilité de prendre contact avec le Utilisateur due à une absence de mise à jour par ce dernier des informations requises à l'article 2 des présentes conditions.

11.2 Loczen n'est pas responsable de l'absence de Véhicules disponibles à la réservation.

| |
|---|
| ARTICLE 12 : MAINTENANCE / PROPETE/ ASSISTANCE |
|---|

12.1 Loczen aura la responsabilité de toute opération de maintenance d'urgence ou planifiée sur l'ensemble de ses Véhicules. Le service de nettoyage à la fois intérieur et extérieur incombera à Loczen. Toutefois, les Utilisateurs sont responsables de la propreté générale du Véhicule et s'engage à alerter Loczen de toute anomalie relative à la sécurité de conduite aux performances du Véhicule, ou si un nettoyage est nécessaire par téléphone au 080 xx 22 (0,20 € /minutes) en application des articles 5-2 et 5-3.

12.2 Une assistance routière est proposée dans le cadre de l'activité du Service Libre-Service.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 En s'inscrivant au service de l'Entreprise , l'utilisateur déclare et garantit à Loczen qu'il a reçu toutes les explications nécessaires concernant le présent Contrat, y compris les annexes, et qu'il a soigneusement examiné et pleinement compris ses engagements et ses obligations.

13.2 Les droits accordés aux Utilisateurs, en vertu du présent contrat ne sont pas cessibles ni transférables, en tout ou partie. Toute tentative de transférer ce contrat sans le consentement écrit de Loczen sera considéré comme nul et sans effet.

13.3 Tout avis ou autre communication donné au Utilisateur doit être par écrit et considéré comme acquis 48 heures après avoir été expédié par la poste ou par e-mail au Utilisateur à l'adresse fournie à Loczen lors de l'inscription.

13.4 Toutes les notifications ou autres communications données à Loczen doivent être faites par écrit et doivent être envoyées par e-mail par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous :

84 rue Maurice Bédart, 34080 Montpellier.

13.5 Tout avis envoyé par e-mail doit être considéré comme reçu le premier jour ouvrable après qu'il ait été envoyé. Si l'expéditeur est informé que l'adresse e-mail est incorrecte ou invalide, Loczen, dans la mesure de possible, prendra contact avec l'utilisateur par téléphone.

13.6 Chaque partie peut changer sa ou ses adresses en donnant un avis à l'autre partie en conformité avec cette disposition.

13.7 Si l'une quelconque des dispositions du contrat est annulée en tout ou partie, la validité des autres dispositions du contrat n'en sera pas affectée.

Dans ce cas, les parties devront, si cela s'avère possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du contrat.

| |
|--|
| ARTICLE 14 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE |
|--|

14.1 Le présent contrat est régi par les lois françaises.

14.2 Tous les litiges nés du présent contrat et qui n'ont pu aboutir à un accord amiable entre les parties sera soumis, sous réserve de dispositions légales contraire, à la compétence du tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise.

Les annexes suivantes font parties intégrantes du présent contrat :

Annexe 1 : Tarifs et horaires

Annexe 2 : Conditions particulières

Annexe 3 : Frais supplémentaires

Annexe 1 : TARIFS

Conformément à l'article 6 des conditions générales d'utilisation, le Utilisateurs s'engage à payer les loyers de location des Véhicules et les autres frais à Loczen.

Les Utilisateurs sont tenus de prendre note des prix énoncés sur le site de réservation de Loczen. Toutefois, afin de couvrir les variations à court terme des coûts tels que l'électricité et les parkings, ainsi que des variations régionales, les frais peuvent varier et les Utilisateurs sont encouragés à revoir le prix indiqué lors de la réservation d'un Véhicule.

1. Frais d'abonnement

Il n'existe pas de frais d'abonnement pour accéder au Service Libre-Service de loczen.

2. Loyers de location des Véhicules

Les prix sont les suivants (euros, HT) : Catégorie 2 ou Economique

| Forfaits | Prix TTC (Euros) |
|--------------------|------------------|
| 1 heure | 3,5 |
| Journée en semaine | 32,5 |
| Journée Weekend | 32,5 |
| semaine | 149,00 |
| mois | 450,00 |

Les coûts du carburant pour les Véhicules à essence sont de 0,14 Euros / km (prix TTC).

En cas de crevaison, les pneumatiques sont à la charge du locataire. Si il est nécessaire de changer deux pneus ou plus suite à une crevaison, le locataire devra payer le remplacement d'un pneu ainsi que 50% du coût d'un deuxième pneu, l'autre moitié sera à la charge de Loczen.

Annexe 2 : Conditions particulières

1. Facturation

- 1.1 A la suite de chaque réservation terminée une facture sera adressée à l'Utilisateur.
- 1.2 Les données recueillies par Loczen (Heure de réservation du Véhicule, heure de prise de possession du Véhicule, heure de restitution effective du Véhicule) font foi pour l'établissement de la facture.
- 1.3 Le Utilisateur sera redevable à l'égard de Loczen:
- du montant lié à la durée de la réservation, 1 heure avant le début de cette réservation ;
 - de la caution bancaire d'un montant de 99 Euros, 12 heures avant le début de cette réservation. Cette caution sera reversée au Utilisateur en fin de réservation sous réserve du bon déroulement de la réservation ;
 - du montant restant de la réservation, tenant compte des kilomètres parcourus et des frais des pénalités éventuels (voir Annexe 3).
- 1.4 En supplément de la facturation de la réservation, l'Utilisateur est susceptible de prendre en charge les frais suivants :
- Les contraventions et/ou frais de justice pouvant être réclamés à Loczen causés par l'utilisation faite par le Utilisateur du Véhicule ;
 - Toute contravention ou indemnité découlant du non-respect par l'Utilisateur des règles du présent contrat ;
 - Les frais engagés par Loczen à la réparation ou la perte financière du véhicule en cas de responsabilité engagée de l'Utilisateur ;
 - Tous les frais engagés par Loczen pour obtenir le recouvrement des sommes dues par l'Utilisateur.
- 1.5 Les sommes dues par le Utilisateur porteront intérêts au taux légal, sur une base journalière pour tout montant non payé à l'échéance telle que prévue dans la facture.

2. Modes de paiement

- 2.1 Les factures sont payables par carte bancaire par un système sécurisé.
- 2.2 En cas de paiement, le prélèvement interviendra dans un délai maximum de 5 jours calendaires suivant la réception de la facture. Durant ce délai, l'Utilisateur devra vérifier que la facture adressée ne contient pas d'anomalies. En présence d'anomalie(s), l'utilisateur devra signaler toute difficulté par mail à l'adresse suivante : contact@loczen.fr

Annexe 3 : Frais supplémentaires

1. Pénalités

1.1 Le Utilisateur peut être facturé des frais de retard à hauteur de 4 euros HT par heure de retard. Toute heure commencée est due.

1.2 Le Utilisateur peut être facturé des frais de pénalités en cas de restitution du véhicule avec un niveau de carburant inférieur à 1/4 de plein à hauteur de 15 euros TTC.

1.3 Le Utilisateur peut être facturé des frais de pénalités en cas de restitution du véhicule avec un état de propreté dégradé à hauteur de 45 euros TTC.

1.4 Le Utilisateur peut être facturé des frais de pénalités en cas d'abandon du véhicule à hauteur de 150 euros TTC.

2. Caution

2.1 Une caution de 99 euros sera réservée sur votre compte 12h avant le début de la réservation et libérée automatiquement à la fin de la réservation, si aucun dégât n'a été causé.

3. Annulation

3.1 En cas d'annulation ou de modification moins de 24h avant le début initial de la réservation, vous serez redevable d'un montant de 10% de la somme intégrale de la réservation (prix TTC).

3.2 La réservation sera annulée automatiquement au bout d'une heure, si celle-ci n'est pas débutée durant cette heure suivant le commencement prévu de la réservation. Vous serez alors redevable d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme intégrale de la réservation (prix TTC).

4. Frais de remise en état

4.1 Si un accident ou un incident similaire intervient au cours de votre réservation et que le véhicule a subi des dégradations / dommages, vous serez redevable des frais de remise en état ("FRE") du Véhicule.

4.2 Le maximum des FRE est fixé à 800 euros TTC.

4.3 Pour les dommages et dégâts répertoriés ci-dessous Loczen appliquera automatiquement le forfait de remise en état:

| Elément manquant | Tarifs TTC (Euros) |
|---|--------------------|
| Support Téléphone | 20,00 |
| Kit de sécurité | 70,00 |
| Ecrou antivol | 75,00 |
| Stickers | 100,00 |
| Clé | 300,00 |
| Forfait remplacement de pneus | 335,00 |
| Câble de recharge de véhicule électrique (32 A, 4m) | 350,00 |

| Elément endommagé | Tarifs TTC (euros) |
|----------------------------------|--------------------|
| Balais d'essuie-glace endommagé | 70,00 |
| Tapis manquant | 140,00 |
| Rétroviseur endommagé | 200,00 |
| Trappe carburant endommagée | 200,00 |
| Pneus | 335,00 |
| Bris de glace vitres latérales | 350,00 |
| Bris de glace pare-brise arrière | 370,00 |
| Erreur de carburant | 410,00 |
| Bris de glace pare-brise avant | 700,00 |

4.3 Le Utilisateur peut être responsable de tout dommage et coût applicable, y compris ceux au-delà du maximum des FRE, si l'Utilisateur ne se conforme pas aux termes du contrat.

5. Frais de rapatriement du véhicule

5.1 Si un accident ou un incident similaire intervient au cours de votre réservation et que le véhicule doit être acheminé vers un point de réparation, vous serez redevable des frais de rapatriement jusqu'au parking de départ, selon le barème ci-dessous :

| Distance du convoyage / rapatriement en km | Tarifs TTC (euros) |
|--|--------------------|
| de 0 km à 10 km | 85,00 Euros |
| Convoyage/rapatriement de 11 km à 25 km | 115,00 Euros |
| Convoyage/rapatriement de 26 km à 50 km | 140,00 Euros |
| Convoyage/rapatriement de 51 km à 75 km | 170,00 Euros |
| Convoyage/rapatriement de 76 km à 100 km | 230,00 Euros |
| Convoyage/rapatriement au-delà de 100 km | Selon cas |

5.2 Le Utilisateur peut être responsable de tout dommage et coût applicable, y compris ceux au-delà du maximum des frais de rapatriement, si l'Utilisateur ne se conforme pas aux termes du contrat.

6. Frais en cas de destruction totale du Véhicule

6.1 Si un accident ou un incident similaire intervient au cours de votre réservation et que le véhicule est déclaré économiquement irréparable, vous serez redevable des frais liés à la perte financière du Véhicule.

6.2 Le maximum des frais liés à la perte financière du Véhicule est fixé à 8 000 Euros TTC.